

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre mars deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du quatorze mars deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean Luc
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge
Mr CHASSAGNE Yannick à Mr CHARIAL Nicolas
Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2023/010 en date du 24 mars 2023

Approbation du compte administratif 2022 budget eau et assainissement

Il convient d'adopter le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget eau et assainissement.

Mr LECOMTE Jean Luc est désigné pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame le maire se retire de l'assemblée afin que le conseil puisse délibérer.

Le Président de séance présente, aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2022 du Budget eau et assainissement, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	21 265,48
Excédent d'investissement antérieur reporté	99 571,84

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 2022	14 468,22
Recettes d'investissement 2022	19 557,00
Solde d'exécution de l'exercice 2022	5 088,78
Solde d'exécution cumulé	104 660,62

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

RAR Dépenses d'investissement 2022	0,00
RAR Recettes d'investissement 2022	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	104 660,62
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	104 660,62
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2022	25 793,70
Recettes de fonctionnement 2022	26 684,40
Résultat de l'exercice 2022	890,70
Résultat antérieur	21 265,48
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 156,18

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2022 du budget eau et assainissement.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

En Mairie le 26 mars 2023

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20230324-2023_010-DE
Date de télétransmission : 26/03/2023
Date de réception préfecture : 26/03/2023